



procédure Révocation adoption

Par **dwain**, le **10/10/2011** à **14:34**

Bonjour,

Le second mari de ma maman m'a adoptée en 2002 (adoption simple) dans un "climat" déjà difficile à l'époque

Ma maman est décédée en 2005 et nos rapports se sont depuis plus que dégradés.

Il y a 3 mois de cela il m'informe de son désir de "casser l'adoption"... Je ne m'y oppose pas mais après avoir pris certains renseignements (seul motif la "faute grave") je l'informe ne pas vouloir ni devoir porter ce poids.

Depuis il ne cesse de me harceler pour que j'aie rencontré son avocat (sachant que nous habitons à 800 km de distance) m'inonde de courriels et courriers désobligeants, calomnieux et diffamatoires!

Je voudrais simplement savoir quels sont mes DROITS, DEVOIRS et OBLIGATIONS...?

Suis-je tenue de répondre à tous ces envois...? Suis-je obligée de rencontrer son avocat?

Quelles sont les "fautes graves" pour casser une adoption?

Et si cela arrive est-on en droit de demander des "dommages et intérêts"?

Et suis-je en droit de le poursuivre pour son harcèlement?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses